

26 juin 2020 -20:49

Conseil des ministres du 26 juin 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 26 juin 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Nouveau plan de lutte contre la tuberculose bovine

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la lutte contre la tuberculose bovine.

Le projet vise à introduire un nouveau plan de lutte contre la tuberculose bovine, qui doit entrer en vigueur le plus rapidement possible afin d'améliorer le dépistage de la tuberculose chez les bovins et éviter toute propagation de la maladie qui pourrait conduire à des contaminations humaines. Il s'agit de mettre en place un système plus efficace et plus pratique de lutte contre la tuberculose bovine, qui tient compte des évolutions de l'élevage, de la pratique vétérinaire et des avancées scientifiques. Bien que la Belgique soit reconnue officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2003, un ou plusieurs foyers sont quand même détectés chaque année. D'un point de vue économique, il est très important que la Belgique conserve son statut officiellement indemne de tuberculose afin de permettre un commerce intracommunautaire rapide.

De nouveaux tests non bactériologiques seront utilisés dans la lutte contre la tuberculose ainsi qu'une surveillance du cheptel bovin, sur la base de ces nouveaux tests. Le Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux prend en charge tous les frais d'analyse des tests non bactériologiques ainsi que les frais d'envoi des échantillons au laboratoire.

Dans le cadre de l'application de ce projet d'arrêté royal, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) délègue certaines tâches aux associations de lutte contre les maladies animales. Ces associations seront chargées de centraliser, dans une banque de données, les résultats des tests effectués dans le cadre de la lutte contre la tuberculose. Elles seront également chargées de sélectionner les exploitations à échantillonner dans le cadre du programme de surveillance, en tenant compte des directives reçues de l'AFSCA.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration
sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Covid-19 : projets destinés aux groupes à risques ou visant la prévention primaire du burn-out

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger les délais pour la mise en œuvre des projets groupes à risques et des projets pilotes pour la prévention primaire du burn-out, suite à la crise du Covid-19.

La loi du 27 décembre 2006 contenant des dispositions diverses instaure un système dans lequel les cotisations patronales supplémentaires de 0,10% sont utilisées pour financer des projets destinés aux groupes à risques et des projets visant la prévention primaire du burn-out. La procédure de ces projets est fixée dans l'AR du 26 novembre 2013. Vu le fait que pas mal d'employeurs ont dû arrêter ou réorienter leurs activités suite à la crise du coronavirus, les projets en cours ne peuvent pas être finalisés dans les délais fixés. C'est pourquoi il est nécessaire non seulement d'octroyer un délai supplémentaire aux employeurs concernés pour leur permettre de pouvoir développer et finaliser les projets d'une manière adéquate, mais aussi de les informer à ce sujet le plus rapidement possible, afin qu'ils puissent reprogrammer les phases ultérieures de leur projet, ensemble, avec tous les acteurs impliqués.

Le projet d'arrêté royal propose une prolongation pour les projets en cours concernant les groupes à risques et la prévention primaire du burn-out. L'évaluation de la première série de projets burn-out par les experts a également pris du retard suite à la crise du coronavirus vu qu'ils avaient planifié des visites d'entreprises et des concertations avec les différents acteurs pendant la période des mois de mars à mai, de sorte qu'une prolongation était également nécessaire. Enfin le Conseil national du Travail a demandé à titre exceptionnel qu'aucune nouvelle demande ne puisse être introduite pour l'année 2020 pour les projets pilotes de prévention primaire du burn-out, parce que les partenaires sociaux considèrent qu'il n'est pas conseillé de commencer une nouvelle série de projets maintenant vu le contexte actuel et en raison du retard de l'évaluation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant certains délais contenus dans l'arrêté royal du 26 novembre 2013 en exécution de l'article 191, § 3, de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses, en conséquence des mesures prises pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@muylle.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Beliris
- Finances
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Sécurité et Intérieur
- Santé publique
- Asile et Migration
- Energie
- Mobilité
- Intégration sociale
- Affaires étrangères

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Modifications aux statuts de Proximus

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications aux statuts de la société anonyme de droit public Proximus.

Les modifications aux statuts de Proximus ont été approuvées lors de l'assemblée générale du 15 avril. Il s'agit principalement de modifications générales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les sociétés :

- les références aux dispositions de l'ancien Code des sociétés ont été remplacées par des dispositions équivalentes dans le nouveau Code des sociétés et associations (CSA)
- les références aux dispositions de l'ancien *corporate governance code* ont été remplacées par des dispositions équivalentes du nouveau *corporate governance code 2020*

En outre, quelques dispositions qui étaient devenues sans objet ont été supprimées.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Actualisation relative à la réalisation des points d'actions de la politique fédérale d'achats 2019-2020

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a pris acte de l'actualisation relative à la réalisation des points d'actions de la politique fédérale d'achats 2019-2020.

Compte tenu de la période d'affaires courantes qui n'a pas permis l'approbation d'une nouvelle note de politique fédérale d'achats 2020-2021, [la note 2019-2020](#) est restée d'application. Les points d'action et l'état d'avancement de cette note sont actualisés. Une nouvelle note de politique d'achats sera établie après la désignation d'un nouveau gouvernement fédéral.

Pour cette actualisation, l'administration a établi un document de suivi à partir de la politique fédérale d'achats approuvée le 30 août dernier. A côté de chaque point d'action, l'état des lieux a été rédigé. De nombreux points d'actions sont en cours. En outre, les indicateurs de performance ont été actualisés avec les données disponibles à ce jour.

L'arrêté royal est entré en vigueur le 26 janvier 2018 dans le cadre du Trajet 1 du projet Redesign. Dans la foulée, un réseau de concertation stratégique des achats fédéraux (CSAF) a été mis en place. La mise en place du CSAF a donné le coup d'envoi des achats communs. À la date de la présentation de la note, 159 propositions d'achats communs avaient été soumises au CSAF par différents services publics fédéraux. Ces 159 propositions ont à ce jour abouti à 75 contrats communs approuvés, et pour 56 d'entre eux, un réseau de concertation tactique et opérationnelle des achats fédéraux (CTOA) a déjà été organisé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé la circulaire n° 676bis qui modifie la circulaire n° 676 donnant des informations relatives au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2020 et 2021 et aux enveloppes de personnel 2020 et 2021.

La circulaire 676bis précise les valeurs de référence en matière d'enveloppes de personnel pour l'ensemble des organisations fédérales. C'est dans ce cadre de référence que tous les acteurs impliqués doivent respecter les directives relatives à la prudence budgétaire pour le personnel. La publication de cette circulaire permet de garantir la continuité et la sécurité juridique de la gestion du personnel et d'assurer le suivi des dépenses de personnel dans les limites budgétaires fixées.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris acte des résultats du rapport de monitoring de risque de décembre 2019 ainsi que du rapport sur l'évolution du personnel des services publics fédéraux 2015-2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Congé pour mission d'intérêt général auprès de l'Agence spatiale européenne

Sur proposition du ministre chargé de la Politique scientifique David Clarinval et du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un congé rémunéré pour mission d'intérêt général à un membre de la police fédérale, en vue de l'exercice des fonctions de conseiller auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA).

L'activité de cybersécurité opérationnalisée par l'ESA rencontre un des phénomènes de sécurité, considérés comme priorité politique dans la note-cadre de sécurité intégrale 2016-2019 et le plan national de sécurité 2016-2019 (prolongés en 2020).

L'ESA a adressé à la Belgique une demande de détachement d'un expert national en cybersécurité, membre du personnel de la police fédérale. L'Agence estime que les qualités professionnelles ainsi que les contacts de l'intéressé sont indispensables à la mise en œuvre du projet.

Le détachement, sollicité à partir du 1er juillet 2020, permettra notamment de veiller à la préservation des intérêts de la Belgique en coordination avec la programmation scientifique et les services intéressés de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 16 juin 2020. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 juillet au 2 août 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Déploiement opérationnel dans le cadre de l'Operation Inherent Resolve de lutte contre DAESH

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un déploiement opérationnel au-dessus de l'Irak et du nord-est de la Syrie à partir d'octobre 2020, dans le cadre de l'*Operation Inherent Resolve* (OIR) de lutte contre DAESH.

La Défense propose le déploiement de quatre avions F-16 ainsi que d'un détachement d'appui d'environ 95 militaires sur une base en Jordanie, à partir de début octobre 2020 pour une durée d'un an. Pour coordonner et valider les opérations des F-16, une équipe de *Red Card Holder* d'environ quatre militaires sera déployée sur une base au Qatar.

Les F-16 belges seront déployés pour protéger les forces de la coalition et continuer à combattre DAESH en Irak et dans le nord-est de la Syrie. En plus d'effectuer des tâches de reconnaissance et de sécurité en appui des forces de la coalition, cela implique également la conduite d'attaques terrestres ciblées contre des objectifs ennemis. Tout sera mis en œuvre pour éviter les dommages collatéraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers de prise en location de la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la conclusion d'un bail de sous-location jusqu'à la fin 2035 avec "Bruxelles Prévention & Sécurité" (BPS) pour une partie du bâtiment RAC 2, sis rue de Ligne 40 à Bruxelles, en vue d'y héberger le Service d'information et de communication d'arrondissement de la Police fédérale (SICAD)
- la conclusion d'un bail de location 3-6-9 avec l'INAMI pour une partie d'un bâtiment, sis rue Fabry 25 à Liège, en vue d'y héberger le service Medex du SPF Santé publique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Covid-19 : octroi d'un subside pour l'aide sociale complémentaire au niveau des CPAS

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'un subside de 110 millions d'euros pour l'aide sociale complémentaire à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (CPAS), suite à la crise du Covid-19.

Les répercussions sociales de la crise sanitaire se sont déjà faites sentir au niveau des demandes d'aide sociale aux CPAS et risquent de s'accroître dans les mois à venir. Des groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de tomber dans la pauvreté et la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale vont entraîner le transfert de nombreuses personnes vers l'assistance sociale.

L'objectif de ce subside est de donner un soutien financier temporaire aux CPAS pour couvrir une partie de ces dépenses supplémentaires et ainsi mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du Covid-19. Un budget de 100 millions d'euros vient compléter le premier montant de 15 millions libéré en mai dernier pour répondre à la demande croissante d'aide sociale des CPAS. Il est proposé d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants (participation aux camps de vacances, plaines de jeux...) et de renforcer les mesures en matière d'énergie.

Par ailleurs, un montant de 10 millions d'euros sera octroyé aux CPAS pour couvrir les frais de personnel pour la gestion de ces nouvelles demandes mais également pour mettre en œuvre des initiatives permettant d'aller vers les groupes qui n'auraient pas trouvé l'aide adéquate. Ainsi, les CPAS seront encouragés à développer des synergies avec des réseaux d'aide existants tels que les plateformes « pauvreté des familles » ou des organisations travaillant avec des groupes précarisés spécifiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside "Covid-19" à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Covid-19 : prolongement d'une mesure temporaire sur les procurations notariées

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger la mesure temporaire en matière de frais liés aux procurations notariées, dans le cadre de la crise liée au Covid-19.

Le projet vise à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, la durée de validité de l'article 7 de la loi du 30 avril 2020 qui prévoit qu'aucun frais n'est imputé par le notaire instrumentant pour les procurations notariées qui sont passées durant la période des mesures prises en vue de lutter contre le Covid-19.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal prolongeant l'article 7, alinéa 1er de la loi du 30 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de justice et de notariat dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Négociations au niveau de l'OCDE - Piliers 1 et 2

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a pris acte de l'état d'avancement du dossier et des positions prises au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) - Piliers 1 et 2.

Le cadre inclusif sur le BEPS (CI) a reçu en mars 2018 un mandat concret du G20. L'intention est de présenter pour la fin 2020 des solutions basées sur le consensus et qui adaptent à l'économie numérique les accords internationaux fiscaux en matière d'imposition des entreprises transfrontalières.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Covid-19 : prolongation pour septembre l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger pour le mois de septembre l'allocation parentale en faveur des parents travailleurs indépendants, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

Combiner travail et garde d'enfants (en bas âge) n'est pas toujours une chose facile, singulièrement en cette période de pandémie du Covid-19. Une situation qui risque de se poursuivre pendant le mois de septembre 2020. Après 6 mois sans école ou sans un rythme régulier, il ne sera pas facile pour les jeunes enfants de s'adapter à nouveau au milieu scolaire. Par conséquent, l'accompagnement approprié de leurs parents est nécessaire.

Dans ce contexte compliqué et incertain de déconfinement, il convient de prolonger la mesure initiale de soutien aux parents indépendants pendant le mois de septembre. S'ils poursuivent ou reprennent leurs activités, mais doivent encore combiner cette activité avec les soins à apporter à leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans ou en situation de handicap, en raison de la crise Covid-19, ils pourront prétendre à l'allocation parentale. Et ce, à l'instar du congé parental Covid-19 décidé pour les travailleurs salariés.

Cette mesure prévoit que l'allocation s'élève à 532,24 euros ou, si le travailleur indépendant cohabite exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont il a la charge, à 1.050 euros. Cette allocation s'adresse aux indépendants qui poursuivent leurs activités en septembre. Elle n'est donc pas cumulable avec le revenu de remplacement "droit passerelle".

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juin 2020 accordant une allocation parentale en faveur du travailleur indépendant qui interrompt partiellement son activité indépendante dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Convention nationale logopèdes – organismes assureurs 2020-2021

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé la convention nationale entre logopèdes et organismes assureurs.

Le 23 mars 2020, la commission de conventions logopèdes - organismes assureurs a conclu un accord pour deux ans (2020 - 2021). Les principales mesures de cet accord sont :

- l'indexation des prestations à partir du 1er avril 2020
- l'augmentation des honoraires à partir du 1er août 2020 à un montant de 26,50 euros (séance 30 min) avec un ajustement proportionnel des autres prestations
- l'augmentation des honoraires à partir du 1er novembre 2020 à 28 euros dans la mesure où l'objectif budgétaire fixé pour l'année 2021 le permet.

Le comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) demande qu'un groupe de travail soit créé au sein de la conférence interministérielle santé publique en vue de contrôler l'offre de logopèdes. Ce groupe de travail est chargé de formuler un certain nombre de propositions concrètes d'ici le 30 septembre 2020.

La convention peut être publiée au Moniteur belge avec la décision du Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be